



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général du Gouvernement

Paris, le **15 SEP. 2026**

0924 / 26 . SG

Monsieur Jean-François Soussana
Président du Haut Conseil pour le Climat

Objet : *Saisine du Haut Conseil pour le Climat sur la place des faits scientifiques relatifs au changement climatique et de la parole des scientifiques, dans le débat public et dans les médias.*

Monsieur le Président,

L'été 2026, ses canicules, ses sécheresses et ses incendies nous ont rappelé ce que la science indique depuis plusieurs décennies concernant le changement climatique. La désinformation climatique continue cependant de perturber le débat public et le déploiement des politiques associées. Le Conseil de Planification écologique du 19 mai 2026 a demandé un Plan national pour l'accès à l'information sur le climat et l'environnement afin de :

- **Mieux comprendre** les dynamiques informationnelles, les causes structurelles, les origines et les conséquences de la désinformation en matière de climat et d'environnement ;
- **Mieux anticiper** en protégeant la science et ceux qui la font et en renforçant la résilience collective à la désinformation climatique et environnementale ;
- **Mieux réagir** à la désinformation, en répondant quand c'est nécessaire et légitime par une intervention du régulateur, et par une communication institutionnelle efficace.

Certains leviers pour préserver la qualité du débat public sur la transition écologique nécessitent une instruction approfondie. **Je demande donc au Haut Conseil pour le Climat de rendre un avis sur la place des faits scientifiques relatifs au changement climatique et de la parole des scientifiques dans le débat public et dans les médias.**

Sur les faits scientifiques eux-mêmes, d'abord : si les manipulations de l'information existent depuis toujours, la dernière décennie a vu émerger un changement d'échelle et de posture. La vérité n'est plus un concept unanimement partagé. De la Covid-19 qui a plus que jamais placé le fait scientifique au centre des débats, aux ingérences numériques étrangères qui exploitent les failles informationnelles de nos démocraties modernes, la distinction entre fait et opinion s'est troublée. Dans ce contexte, il vous est demandé de rappeler le cadre méthodologique et déontologique dans lequel s'établit un fait scientifique, notamment en ce qui concerne le changement climatique et les réponses à y apporter (atténuation, adaptation, transition écologique). Votre mission pourra examiner les limites de ce qui est aujourd'hui « acquis par la science » - selon l'expression employée par l'Arcom pour apprécier le respect, par les médias, de leur obligation de rigueur et d'honnêteté dans le traitement de l'information. Cette notion, bien qu'opérante, mérite d'être étayée, par exemple, par l'identification par le HCC des sources et instances de référence sur lesquelles une telle qualification pourrait s'appuyer, ainsi que les modalités de mise à jour de ce périmètre à mesure que les connaissances évoluent.

Sur les atteintes à l'intégrité de l'information sur le changement climatique : de nombreux travaux ont exposé différents types d'attaques, notamment sur des plateformes, y compris celles amplifiées par des outils numériques et par l'intelligence artificielle, instrumentalisant le doute, provoquant le déni et l'obstruction. Celles-ci représentent une menace pour le fonctionnement des espaces publics essentiels à la démocratie que sont les médias, mais aussi les instances de négociations et de délibération, à l'échelle internationale comme au niveau local. Vous pourrez recenser et qualifier précisément ces attaques, quelle qu'en soit l'origine, de façon à éclairer les réponses des autorités qu'il convient d'apporter selon les cas.

Sur la parole des scientifiques dans le débat public, enfin : l'exposition croissante des scientifiques à la mise en cause personnelle, aux menaces et aux pressions sur leur liberté académique constitue également une atteinte à l'intégrité de l'information, en ce qu'elle a des conséquences sur leur disponibilité à s'exprimer publiquement, alors même que nous en avons le plus besoin. Il vous est demandé de dresser un état des lieux du traitement de la parole scientifique dans le débat public, de la nature des sollicitations dont ils font l'objet, des difficultés qu'ils rencontrent, et des moyens dont disposent, ou non, les organismes de recherche et les institutions scientifiques pour accompagner, former et soutenir les chercheurs engagés dans la médiation scientifique.

Je vous invite à associer à ces travaux l'ensemble des organismes de recherche compétents, l'Arcom et toutes autres parties prenantes que vous jugerez utile. Votre mission pourra s'appuyer sur les travaux, scientifiques, administratifs et parlementaires, déjà conduits en matière de lutte contre la désinformation. Je souhaite que l'avis du Haut Conseil pour le climat me soit remis et rendu public dans un délai de six mois à compter de la notification de la présente lettre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Premier ministre et par délégation,
la secrétaire générale du Gouvernement



Laurence MARION